

COUR DE JUSTICE

BENELUX

GERECHTSHOF



A 2006/1/5

BESCHIKKING VAN 16 OKTOBER 2006

In de zaak A 2006/1

Inzake :

Mora Produktie B.V. en Unilever N.V.

tegen

Lévèrdo Produkten B.V.

Procestaal : Nederlands

ORDONNANCE DU 16 OCTOBRE 2006

dans l'affaire A 2006/1

En cause :

Mora Produktie B.V. et Unilever N.V.

contre

Lévèrdo Produkten B.V.

Langue de la procédure : le néerlandais

GRIFFIE

REGENTSCHAPSSTRAAT 39
1000 BRUSSEL
TEL. +32 (0) 2.519.38.61
www.courbeneluxhof.info

GREFFE

39, RUE DE LA RÉGENCE
1000 BRUXELLES
TÉL. +32 (0) 2.519.38.61
www.courbeneluxhof.info

La COUR DE JUSTICE BENELUX dans l'affaire A 2006/1:

Par un arrêt du 10 janvier 2006 en cause des sociétés de droit néerlandais Mora Produktie B.V., dont le siège est à Maastricht et Unilever N.V., dont le siège est à Rotterdam, contre la société de droit néerlandais Lévêrdo Produkten B.V., dont le siège est à Deurne (Pays-Bas), la Cour d'appel de Bruxelles a posé à la Cour quatre questions d'interprétation de la loi uniforme Benelux sur les marques, conformément à l'article 6 du Traité du 31 mars 1965 relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux (ci-après : le Traité).

Par lettre du 28 juin 2006, C. De Roock, greffier-chef de service à cette cour d'appel, a communiqué au greffier en chef de la Cour de Justice Benelux la copie d'un arrêt de 27 juin 2006 de la Cour d'appel de Bruxelles par lequel celle-ci décide que son pouvoir de juridiction est épuisé du fait que les parties ont mis fin, par une transaction, au litige que les opposait.

L'avocat général suppléant G. Dubrulle a donné des conclusions écrites le 16 août 2006.

La Cour constate que les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 6 du Traité ne trouvent plus à s'appliquer et que la procédure engagée en vue de l'interprétation préjudicielle est devenue sans objet.

Elle ordonne par conséquent la radiation de l'affaire A 2006/1.

Ainsi décidé le 16 octobre 2006 par la Chambre de procédure, composée du président I. Verougstraete, du premier vice-président W.J.M. Davids et du second vice-président J. Jentgen.